



MUTUALITÉ SOCIALISTE DU BRABANT

Publié sur *FMSB* (<https://www.fmsb.be>)

Remboursements et avantages > Soins et traitements > Homéopathie

Homéopathie

Fidèle à son image progressiste, la Mutualité socialiste a été l'une des premières à prévoir une intervention dans les frais de médicaments homéopathiques. Un remboursement de 150 € est offert à tous les membres, quel que soit leur âge !



Intervention de 150 € par année civile et par bénéficiaire, à raison de 25 % du prix d'achat des médicaments homéopathiques. Ces médicaments doivent être prescrits par un médecin et délivrés en pharmacie.

Documents à présenter

Attestation BVAC (document délivré par votre pharmacien sur simple demande).

Plus d'informations ? [Contactez-nous](#) [1]

Links:

[1] <https://www.fmsb.be/contact>